
Présidence : Lituanie

720^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM

1. Date : Mercredi 5 juin 2013

Ouverture : 10 h 05

Clôture : 11 h 35

2. Président : Ambassadeur G. Čekuolis

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DIALOGUE DE SÉCURITÉ

Exposé du général de brigade S. Anderson, des Forces armées suédoises, sur le Groupement tactique nordique et sur le concept de Groupement tactique de l'UE :
Président, général de brigade S. Andersson (FSC.DEL/94/13/Rev.1 OSCE+), Irlande-Union européenne (la Croatie, pays en voie d'adhésion ; l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie et la Moldavie, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/96/13), Norvège (annexe 1), Royaume-Uni, Irlande, Fédération de Russie, États-Unis d'Amérique, Belgique, Espagne

Point 2 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

a) *Signature du Traité sur le commerce des armes, le 3 juin 2013* : Irlande-Union européenne (la Croatie, pays en voie d'adhésion ; l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie, la Moldavie et Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/97/13), Royaume-Uni (annexe 2), Allemagne

(annexe 3), Norvège (annexe 4), Turquie, Espagne (annexe 5), France, Roumanie (annexe 6), Fédération de Russie

- b) *Activités menées actuellement par les forces armées russes* : Fédération de Russie (annexe 7)

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Réunion politique de haut niveau tenue à Varsovie le 28 mai 2013 pour marquer le dixième anniversaire de l'Initiative de sécurité contre la prolifération (ISP)* : Pologne (SEC.DEL/146/13)
- b) *Invitation à assister à la Happy Hour des conseillers militaires auprès de l'OSCE, prévue le 5 juin 2013* : Espagne
- c) *Questions de protocole* : Président

4. Prochaine séance :

Mercredi 12 juin 2013 à 10 heures, Neuer Saal



720^e séance plénière

Journal n° 726 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA NORVÈGE

Monsieur le Président,

La Norvège tient à remercier la Présidence lituanienne du FCS d'avoir organisé ce Dialogue de sécurité sur le Groupement tactique nordique et sur le concept de Groupement tactique de l'UE.

Nous tenons également à remercier le général de brigade Stefan J. Andersson de son intéressant exposé et de ses précieuses observations. La Norvège participant régulièrement au Groupement tactique nordique, je souhaiterais aussi vous faire part d'un certain nombre de réflexions d'un point de vue norvégien.

Notre motivation à soutenir le Groupement tactique (GT) de l'UE, et le Groupement tactique nordique (GTN) en particulier, repose sur trois considérations principales. Premièrement, il s'agit d'une mesure concrète dans le cadre de la participation active de la Norvège à la Politique commune de sécurité et de défense (PCSD) et à la coopération européenne en matière de sécurité et de défense en général. Deuxièmement, il s'agit d'un instrument qui est à notre disposition pour renforcer les capacités de l'Organisation des Nations Unies concernant la prévention des conflits et la gestion des crises. Et, troisièmement, il s'agissait, et il s'agit toujours, d'un élément important de la coopération nordique en matière de sécurité et de défense.

Les pays nordiques partagent une histoire, une langue et une culture communes. Nous avons également une longue tradition et un passé intranordique de coopération dans les domaines politique et militaire. En outre, les pays nordiques ont toujours été de fermes partisans de l'Organisation des Nations Unies et détachent de longue date des troupes auprès de ses opérations.

Ces contributions témoignent de l'ampleur de notre coopération au niveau militaire, indépendamment des différences nationales en matière de politique étrangère et de sécurité. Même s'il n'existe aucun lien direct entre ces efforts et le Groupement tactique nordique, il constitue néanmoins une toile de fond à notre intérêt pour le concept de GT de l'UE et à notre motivation d'y contribuer.

La collaboration est le meilleur moyen de relever les défis contemporains pour la paix et la sécurité. Une coopération intensive et approfondie nous permettra de contribuer, au moyen d'unités plus importantes, plus efficaces et plus viables, aux efforts internationaux en faveur de la paix et de la sécurité dans le cadre des opérations dirigées par l'UE, l'OTAN et l'ONU. Le GTN est une contribution collective et efficace par rapport à son coût aux efforts internationaux en faveur de la paix et de la sécurité.

Néanmoins, étant membre de l'OTAN, nos engagements à l'égard de sa Force de réaction (FRO) influenceront toujours notre capacité à mettre des forces à disposition. L'OTAN prévoyant, dans le cadre de sa stratégie « Les forces de l'OTAN à l'horizon 2020 » et de l'Initiative Forces connectées, d'étoffer la FRO, cela pourrait hypothéquer la capacité des membres de l'OTAN de générer des forces pour le GT de l'UE à l'avenir. Les pays qui participent aux deux forces devront probablement prendre des mesures plus actives à un stade précoce du processus de planification afin d'éliminer les incompatibilités dans leur participation.

Pour la dimension nordique en particulier, la collaboration liée au GTN a été, d'emblée en 2004/2005, un catalyseur important pour une coopération accrue. Cela dit, en raison d'une combinaison de non-utilisation du GT de l'UE et de coopération toujours plus intensive dans le cadre de l'Initiative nordique de coopération en matière de défense (NORDEFECO) depuis 2009, y compris la collaboration en Afghanistan, NORDEFECO est désormais le principal moteur de la coopération nordique en matière de défense.

Il n'en reste pas moins que, pour la Norvège, le Groupement tactique nordique est un élément important de la coopération nordique dans les domaines de la sécurité et de la défense. En participant aux rotations en 2008 et 2011, une initiative que nous avons l'intention de répéter en 2015 (sous réserve de l'approbation politique), nos militaires ont acquis une précieuse expérience en matière d'interopérabilité. Une participation accrue des nations de la Baltique est également encouragée et facilite les progrès dans la dimension nordique-baltique.

Une condition fondamentale à l'emploi de forces est qu'il devrait avoir lieu sans préjudice du droit souverain de chaque participant de décider en toute indépendance de déployer ou non ses forces dans le cadre d'une opération donnée de gestion de crise.

Compte tenu de cette importante condition, il est indispensable de déployer de sérieux efforts pour permettre un dialogue efficace au niveau politique au sein de l'UE et des nations participantes, ainsi qu'entre elles, à propos de considérations et des processus décisionnels liés à l'activation du GTN.

Comme l'a mentionné le général de brigade, le processus GTN 2015 est en bonne voie. Au travers de leur participation à plusieurs groupes de travail, des officiers norvégiens sont impliqués de manière approfondie et professionnelle dans le processus de planification. Cette implication à un stade précoce, y compris le fait d'avoir des officiers norvégiens qui seront stationnés en permanence au QG de la Force à compter du 1^{er} janvier 2014, facilite des améliorations à la fois au cours de la phase préparatoire en 2014 et de la phase de mise en alerte proprement dite en 2015.

Conformément aux données d'expérience, la participation norvégienne prévue en 2015 est également concentrée et axée davantage sur notre principale contribution, en l'occurrence une section d'escorte au sein de la compagnie logistique du bataillon logistique. En outre, la Norvège a clairement l'impression que la Suède, en sa qualité de nation chef de file, a exploité activement les enseignements tirés des rotations antérieures.

Permettez-moi, Monsieur le Président, à la fin de ma déclaration, de poser également à notre distingué intervenant, le général de brigade Anderson, deux questions :

- À votre avis, où faut-il rechercher les opportunités et les possibilités les plus prometteuses d'instaurer une coopération et des liens plus étroits avec l'ONU et l'OTAN ?
- Considérez-vous le Groupement tactique nordique comme une sorte de « modèle » pour renforcer les groupes régionaux d'États membres qui détachent généralement des contingents communs ?

Je demande que ma déclaration soit jointe au journal de la présente séance.

Je vous remercie.

720^e séance plénière

Journal n° 726 du FCS, point 2 a) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DU ROYAUME-UNI

Monsieur le Président,

Je souhaiterais ajouter, au nom de mon pays, quelques observations à celles des intervenants précédents à propos de la signature du Traité sur le commerce des armes.

De concert avec les représentants d'un nombre appréciable d'autres États, dont beaucoup sont représentés au sein de l'OSCE, le Sous-Secrétaire d'État parlementaire du Royaume-Uni au Ministère des affaires étrangères et du Commonwealth, le député Alistair Burt, a signé le Traité sur le commerce des armes (TCA) lors d'une cérémonie solennelle tenue le 3 juin.

Le Royaume-Uni estime que le TCA est un instrument essentiel. D'ailleurs, le Premier Ministre, M. Cameron, a déclaré : « C'est un accord historique qui sauvera des vies et atténuera l'immense souffrance humaine causée par les conflits armés à travers le monde. Il réduira le nombre d'armes illégales et celles-ci tomberont plus difficilement entre les mains de criminels et de terroristes qui sont résolus à les utiliser pour détruire la vie d'autrui. »

Monsieur le Président,

Le Royaume-Uni prendra des mesures pour ratifier le Traité rapidement et encourage les autres pays à en faire de même afin qu'il puisse entrer en vigueur dès que possible. Le Royaume-Uni a déjà mis de côté 350 000 livres (GBP) en vue de soutenir la mise en œuvre du Traité et envisage de faire une contribution au fonds que l'ONU est en train de créer pour cette activité.

L'OSCE a adopté de nombreux engagements effectifs concernant les ALPC et les armes classiques, mais nous ne devrions pas faire preuve d'un excès d'optimisme ; nous devrions prendre acte du soutien quasi unanime dont bénéficie ce Traité mondial dans notre travail commun visant à améliorer la sécurité, sauver des vies, permettre un développement durable, éviter des violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire et aider à lutter contre le terrorisme et la criminalité.

Nous espérons que les États participants qui ne l'ont pas encore fait seront en mesure de signer le Traité dans un proche avenir.

Monsieur le Président, je demande que la présente déclaration soit jointe au journal de la séance.



720^e séance plénière

Journal n° 726 du FCS, point 2 a) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE L'ALLEMAGNE

Monsieur le Président,

La signature du Traité international sur le commerce des armes, lundi, à New York, marque un progrès important pour la paix et la sécurité.

Le Ministre des affaires étrangères, Guido Westerwelle, a signé le Traité sur le commerce des armes pour l'Allemagne et souligné, ce faisant, l'importance que la République fédérale d'Allemagne accordait à ce Traité. Le désarmement, le contrôle des armements et leur non-dissémination ont, pour le Gouvernement fédéral, une priorité particulière.

Les armes classiques sont aujourd'hui à la fois la cause et le vecteur de conflits violents dans de nombreux endroits de la terre. C'est précisément pour cette raison que le contrôle des armes classiques mérite une attention particulière. Le contrôle des armes classiques est un élément central d'une politique de sécurité préventive.

L'Allemagne s'est engagée résolument en faveur d'un traité solide et efficace. Nous sommes fiers du résultat qui a maintenant été négocié. Le Traité instaure des normes minimales juridiquement contraignantes unifiées pour le commerce des armes et englobe également, aux côtés des systèmes d'armes de gros calibre les plus importants, les armes légères et de petit calibre et les munitions. Il place, à juste titre, le droit international en temps de guerre et les droits de l'homme au centre des préoccupations.

Monsieur le Président,

Grâce au Traité sur le commerce des armes, nous renforçons la transparence et la responsabilité. Le Traité peut sauver des vies, atténuer la souffrance humaine et rendre le monde plus sûr. Cela ne pourra cependant réussir que s'il est appliqué efficacement.

Il s'agit à présent tout d'abord de mettre le Traité en œuvre le plus rapidement possible. Le Gouvernement fédéral est résolu à en avoir terminé avec la ratification nationale du Traité d'ici la fin de cet été. Un projet de loi de ratification a déjà été transmis au Bundestag.

Monsieur le Président,

Dans le cadre de l'OSCE, le contrôle des armes classiques a toujours joué un rôle central. L'OSCE peut maintenant contribuer à universaliser et à appliquer le plus rapidement possible le Traité international sur le commerce des armes. Sa mise en œuvre est très exigeante. C'est précisément pour cette raison que nous devrions, ici, au sein du Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS), instaurer un processus d'échanges et de soutien réciproque pour l'entrée en vigueur et la mise en œuvre du Traité. À titre de première étape, une déclaration commune à l'occasion de la signature du Traité et de son entrée en vigueur permettrait d'envoyer un signal important. En tant qu'accord régional au sens du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, l'OSCE pourrait jouer dans ce contexte un important rôle de précurseur. De plus, le FCS offre une enceinte pour des échanges sur des mesures communes pour la mise en œuvre effective du Traité et l'élaboration de telles mesures. Avec l'adoption des Principes régissant les transferts d'armes classiques, dans les années 90, l'OSCE avait déjà joué un rôle de précurseur en se déclarant en faveur d'une politique restrictive en matière d'exportation d'armes. Dans ce prolongement, nous devrions à présent nous employer, sur la base du nouveau Traité international sur le commerce des armes, à raviver le dialogue à ce sujet au sein du Forum.

Je vous prie de bien vouloir joindre la présente déclaration au journal de ce jour.

720^e séance plénière

Journal n° 726 du FCS, point 2 a) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA NORVÈGE

Monsieur le Président,

La Norvège a signé le Traité des Nations Unies sur le commerce des armes le lundi 3 juin.

La Secrétaire d'État Gry Larsen a signé le Traité au nom de la Norvège, en même temps que les représentants de plusieurs autres pays, lors de la cérémonie de signature qui s'est déroulée au siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York.

La Norvège a œuvré systématiquement en faveur d'un tel traité. Il est à présent de la plus haute importance qu'autant de pays que possible signent et ratifient le Traité afin de faire en sorte qu'il entre en vigueur dans les plus brefs délais. La Norvège encourage tous les États participants de l'OSCE à le signer et à le ratifier sans tarder.

Dans un communiqué de presse publié lundi, le Ministre norvégien des affaires étrangères, Espen Barth Eide, a déclaré que le Traité sur le commerce des armes était une étape importante dans la bonne direction lorsqu'il s'agissait de réduire la violence armée et les graves souffrances humaines provoquées par le commerce illicite et irresponsable d'armes.

Monsieur le Président,

Le Traité sur le commerce des armes couvre une vaste gamme d'armes classiques, dont les munitions et les pièces et composants de ces armes. Le Traité prévoit également des interdictions et des critères importants relatifs aux autorisations d'exportation, aux violations du droit international humanitaire, aux droits de l'homme internationaux, à la criminalité organisée, au terrorisme dans les pays importateurs et à la violence fondée sur le sexe.

La Norvège s'emploiera donc à faire en sorte que le Traité sur le commerce des armes soit mis en œuvre de manière effective et qu'un accent soit placé sur les aspects humanitaires du commerce des armes. Il est primordial que le Traité soit accepté mondialement et qu'il fixe une nouvelle norme internationale. Dans les années à venir, nous nous attacherons à renforcer le Traité, aussi bien dans des domaines spécifiques qu'en le gardant à jour s'agissant des développements technologiques dans le domaine des armes.

Je demande que la présente déclaration soit annexée au journal de cette séance.

Merci.

720^e séance plénière

Journal n° 726 du FCS, point 2 a) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE L'ESPAGNE

Monsieur le Président,

La délégation espagnole souscrit pleinement à la déclaration du représentant de l'Union européenne relative à la signature du Traité sur le commerce des armes. En tant que représentant de mon pays, je tiens à ajouter quelques observations.

Dans son communiqué publié à New York le 2 avril concernant l'adoption du texte du Traité sur le commerce des armes, le gouvernement espagnol s'est félicité que l'Assemblée générale des Nations Unies ait approuvé le texte. Cette décision a marqué la fin d'un processus de négociation qui a duré plusieurs années et d'un effort collectif accompli par la communauté internationale pour créer un traité qui renforce la sécurité internationale tout en respectant le droit de se livrer au commerce licite des armes.

Le Traité adopté aux Nations Unies constitue une référence universelle fondée sur des règles internationales contraignantes pour le commerce international des armes classiques, règles qui doivent être appliquées par les autorités nationales des États Parties dans le but de prévenir et d'éliminer le trafic illicite des armes classiques, et de s'assurer que ces armes ne sont pas détournées à des fins illicites, notamment les violations des droits de l'homme.

L'Espagne a joué un rôle actif dans ce processus, ainsi que les États membres de l'Union européenne. Nous sommes convaincus que ce traité est un instrument fondamental pour renforcer la sécurité internationale, défendre le droit humanitaire international et respecter les droits de l'homme. L'Espagne a pu compter sur l'aide de la société civile, des organisations non gouvernementales, des parties politiques et des autorités locales, régionales et autonomes.

Monsieur le Président,

La délégation espagnole a le plaisir d'informer le présent Forum que l'Espagne a signé le Traité sur le commerce des armes à la cérémonie qui s'est tenue le 3 juin aux Nations Unies à New York. Le gouvernement espagnol était représenté par le Ministre de l'industrie, de l'énergie et du tourisme, M. José Manuel Soria López.

Le système utilisé actuellement par l'Espagne est un des plus rigoureux du monde. Au total, 22 catégories d'armes, contre huit dans le Traité, relèvent de son champ d'application. Il comprend également des règles concernant les munitions et des mécanismes d'échange d'informations au sein de l'Union européenne et dans le cadre des forums internationaux de non prolifération.

Le système espagnol de contrôle des exportations de matériels de défense est actuellement conforme aux dispositions du Traité sur le commerce des armes.

L'Espagne appliquera provisoirement les dispositions des articles 6 et 7 du Traité jusqu'à son entrée en vigueur afin de protéger les droits de l'homme et de respecter le droit humanitaire international.

Monsieur le Président,

L'Espagne demande instamment aux pays participants de l'OSCE qui ne l'ont pas encore fait de signer et de ratifier le Traité sur le commerce des armes dès que possible.

Je demande que la présente déclaration soit annexée au journal de ce jour.

Merci, Monsieur le Président.



720^e séance plénière

Journal n° 726 du FCS, point 2 a) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA ROUMANIE

Monsieur le Président,

La Roumanie a souscrit pleinement à la déclaration prononcée par la délégation de l'Union européenne au sujet du Traité sur le commerce des armes. Cela étant, je souhaiterais faire quelques observations au nom de mon pays.

Le 3 juin 2013, la Roumanie a signé le Traité sur le commerce des armes (TCA). À cette occasion, M. Titus Corlăţean, Ministre roumain des affaires étrangères, a déclaré ce qui suit : « La signature du TCA conduira à la responsabilisation des États qui se livrent au commerce d'armes, contribuera à la réduction du commerce illicite et garantira un niveau adéquat de transparence. Le TCA réduira l'impact des armes illicites sur la population civile tout en diminuant les risques de violation des embargos internationaux en vigueur sur les armes. »

La Roumanie, qui applique depuis 1992 des normes élevées en matière de contrôle du commerce des armes, ratifiera rapidement le TCA en vue de son universalisation.

Parallèlement aux propositions émises par l'Allemagne, la France et d'autres États participants, nous sommes d'avis que l'OSCE devrait prendre en considération l'ouverture du TCA à la signature et tenir compte de ce développement dans ses travaux et ses documents.

Monsieur le Président,

Je demande que la présente déclaration soit jointe au journal de la séance de ce jour.

720^e séance plénière

Journal n° 726 du FCS, point 2 b) de l'ordre du jour

**DÉCLARATION
DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE**

Monsieur le Président,

Notre délégation, sur la base des informations communiquées par le Ministre de la défense de la Fédération de Russie et en signe de bonne volonté, continue à informer nos chers collègues des activités menées actuellement par les forces armées russes.

La période d'entraînement estivale a commencé le 1^{er} juin pour les unités et sous-unités militaires. Elle visera à perfectionner la préparation au combat du personnel militaire et à renforcer la capacité des organes de commandement militaire, quel que soit leur niveau, des formations et des unités militaires à intervenir sur l'ensemble du territoire de la Fédération de Russie pour assurer la sécurité nationale.

L'intensité de l'entraînement au combat a augmenté considérablement au cours de la période hivernale qui vient de s'écouler. Les forces armées ont mené près de 10 000 exercices, dont plus de 170 de grande ampleur, incluant des quartiers généraux, ainsi que des exercices spéciaux et tactiques de tir réel.

En même temps, cette période d'entraînement au combat a été marquée par une évolution considérable des méthodes de préparation des troupes, caractérisée notamment par la conduite d'inspections inopinées visant à évaluer l'état de préparation au combat des unités et sous-unités d'un certain nombre de districts militaires, des forces aériennes, des forces navales, des troupes aéroportées et des forces de défense aérospatiale. Ces inspections se sont déroulées sous la direction du Commandant suprême des forces armées de la Fédération de Russie, du Ministre de la défense de la Fédération de Russie et du Chef de l'état major et premier Vice-Ministre de la défense. Les inspections ont permis d'évaluer objectivement l'état des troupes (forces) et leur capacité à exécuter les tâches assignées.

La réunion du collège du Ministère de la défense de la Fédération de Russie qui s'est tenue le 30 mai 2013 a donné un nouvel élan aux efforts déployés pour perfectionner le système de préparation au combat des forces armées.

À cette fin, sur ordre du Ministre de la défense de la Fédération de Russie, les décisions du commandement en chef de chacune des armes, des districts militaires et du

commandement des services des forces armées concernant l'organisation de la préparation au combat pendant la période d'entraînement estivale ont été clarifiées.

Dans ce domaine, une attention particulière sera accordée à l'organisation d'une préparation interarmes et au développement d'une véritable interaction sur le champ de bataille entre les formations terrestres, aériennes et navales et les unités militaires. Il est donc prévu d'organiser, pendant la période d'entraînement estivale, près de 500 exercices à des niveaux différents, dont 40 % seront des exercices interarmes. Il est également prévu d'effectuer environ 20 exercices internationaux d'ici à la fin de l'année, auxquels participeront des sous-unités des forces terrestres, aériennes, navales et aéroportées et des forces de défense aérospatiale. L'organisation en septembre d'un exercice stratégique conjoint des forces armées de la Fédération de Russie et de la République de Biélorussie, intitulé « Ouest-2013 », sera le point culminant de cette préparation au combat.

Il est enfin prévu de renforcer les installations d'entraînement des polygones et d'adopter de nouvelles formes et méthodes de formation des commandants et des troupes dans les centres d'entraînement pouvant utiliser des équipements de combat de la nouvelle génération.

Les méthodes de préparation utilisées dans les unités d'entraînement pour former des jeunes commandants ont évolué. Les programmes qui leur sont consacrés ont donc été adaptés en conséquence et la durée de la formation est passée à quatre mois.

Un des moyens d'améliorer l'aptitude au combat, l'entraînement sur le terrain et la volonté des commandants d'atteindre les normes les plus élevées sera de mettre sur pied, en utilisant de nouvelles méthodes pour les organiser, des concours (compétitions) interarmées entre les sous-unités des districts militaires, des différentes armes et des services pour récompenser les équipes, sections, pelotons, compagnies et bataillons les plus performants.

Globalement, la période d'entraînement estivale sera innovante à bien des égards et servira à améliorer et perfectionner la préparation au combat des forces armées de la Fédération de Russie.

Je vous remercie, Monsieur le Président, et vous demande de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de la séance de ce jour.